



LE BLOG FRANCAIS DE LA FISCALITE INTERNATIONALE N 2 de JUN 2016

[www.etudes-fiscales-internationales.com/](http://www.etudes-fiscales-internationales.com/)  
pour s'abonner cliquer et inscrivez vous en haut à droite

**Un homme politique considère la prochaine élection !  
Un homme d'état considère la prochaine génération !  
(Winston Churchill)**

[Les lettres fiscales d'EFI](#)  
[Pour lire les tribunes antérieures cliquer](#)

[Lettre EFI du 23 MAI 2016](#)    [Lettre EFI du 30 MAI 2016](#)

**[Lettre EFI du 13 JUIN 2016](#)**

Pour placer dans votre dossier "les lettres d'EFI" sur votre bureau

**[le système fiscal suisse \(maj. juin 2016\)](#)**

**[Les nouvelles dispositions améliorant la lutte contre le blanchiment](#)**  
*LOI n° 2016-731 du 3 juin 2016*

**[Brochure pratique DGFIP Impôt sur le revenu 2015](#)**  
**[Précis de fiscalité DGFIP 2015 :](#)**  
**[2ème édition, à jour au 15 décembre 2015.](#)**  
**[Statistiques officielles DGFIP Fiscalité des particuliers :](#)**  
**[Déclarations nationales 2042 de l'impôt 2014 sur les revenus 2013](#)**

le système fiscal suisse (maj. juin 2016).....	1
LOI n° 2016-731 du 3 juin 2016 .....	1
PAN SUR LE BEC DE L IMPÔT SUR LA FORTUNE.....	2
Régime mère fille : les BOFIP de juin 2016 .....	3
les 6 modifications les BOFIP des 7 et 9 JUIN 2016.....	3
Consultation publique sur la clause anti abus BOFIP du 7.06.16 .....	3
Convention fiscale et CSG : Le BOFIP du 3 juin 2016 .....	4
L'échange automatique: la quête du Graal.....	4
Par Me Shelby du Pasquier,avocat .....	4

XXXXXXXX.....	5
Suisse: secret bancaire maintenu pour les SUISSES / .....	5
La réforme pénale abandonnée .....	5
Une société exonérée d'IS n'est pas résidente fiscale au Liban.....	5
(CE 20/03/16).....	5
Une participation de 1% est elle une participation fiscale ???.....	5
Le rapport de la cour des comptes sur.....	5
Le budget de l'État en 2015 (résultats et gestion).....	5
Le rapport EY 2016 sur l'attractivité / La France distancée.....	5
Le rapport du FMI sur la France 24 mai 2016: Conclusions de la mission de consultation de 2016 au titre de l'article IV .....	5

## PAN SUR LE BEC DE L'IMPÔT SUR LA FORTUNE

[Lien permanent](#)



Notre canard national nous a révélé mercredi 7 juin que l'impôt sur la fortune n'était pas confiscatoire

**En effet les « sans revenu » en sont légalement exonérés.**

Cette révélation a surpris –un peu- la communauté des fiscalistes publics et privés et a pris nos politiques tellement de court que deux ministres des finances ont porté plainte pour violation de ce secret d'état, le troisième n'a pas signé la plainte ???Mais on ne lui a pas demandé

[L'article du canard enchaîné](#)

[le communiqué signé de deux sur trois ministres des finances](#)

[L'ISF et le rapport de Raymond BARRE](#)

[Le rapport très négatif de la cour des comptes sur la dépense fiscale ISF-PME  
ce rapport a été souvent autocensuré](#)

En dehors de cette introduction humoristique cette affaire pose de nombreuses questions que nous diffusons ci dessous

Et ce d'autant plus que notre cour de cassation continue à détricoter cette imposition qui jusqu'à la révélation de notre canard paraissait politiquement correcte, du moins pour certains amis d'EFI

**Encore un nouveau détricotage pour l'ISF**

Distribution de réserves - Actions grevées d'usufruit -

Constitution d'un quasi-usufruit et déduction de la dette d'ISF

[Cour de cassation, Ch commerciale, 24 mai 2016, 15-17.788, Publié au bulletin](#)

[le caractère confiscatoire de l'ISF par le conseil constitutionnel  
ISF et cour européenne des droits de l'homme  
Imposition de la fortune : le match France /Suisse](#)

[Lire la suite](#)

## Régime mère fille : les BOFIP de juin 2016

### 1<sup>ère</sup> partie

#### les 6 modifications les BOFIP des 7 et 9 JUIN 2016

(loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015, art. 29 et 36 ;

décision n° 2015-520 QPC du 3 février 2016, Société Metro Holding France SA)(  
pour lire en totalité le rapport RABAULT ,commission des finances AN cliquez

L'état du droit 2

Un régime ancien créé pour éviter la double imposition des produits distribués par des filiales 2

Des évolutions rendues nécessaires par l'intégration européenne. 3

Le droit proposé. 5

Les objectifs poursuivis. 5

Le dispositif et les questions qu'il soulève. 6

L'impact de ces modifications sur le coût du régime des sociétés mères et filiales n'a pu être évalué. Pour mémoire, ce régime spécial, considéré comme une modalité particulière du calcul de l'impôt, et non comme une dépense fiscale, concernait 43 700 entreprises en 2014 et représente un **coût d'environ 23 milliards d'euros par an**.

### 2<sup>ème</sup> partie

#### **Consultation publique sur la clause anti abus BOFIP du 7.06.16**

#### [Lien permanent](#)

L'article 29 de la loi de finances rectificative pour 2015, intégrant la directive du 17 mars 2015 modifiant le régime fiscal des sociétés mères a introduit avec une discrétion digne du professeur Machiavel dans notre système fiscal interne un nouveau concept de règle anti abus sans pour autant utiliser les règles de l'abus de droit fiscal prévues par l'article L64 du livre des procédures fiscales

#### [Holding familiale passive : est-elle en danger fiscal ????](#)

Cette clause dite anti abus est reprise textuellement dans la proposition de directive établissant des règles pour lutter contre les pratiques d'évasion fiscale qui ont une incidence directe sur le fonctionnement du marché intérieur du 28 janvier 2016 (article 7 page 22) et a de fortes chances de devenir notre règle commune dans les prochaines années

### Consultation publique

Les commentaires contenus au "III. Clause anti-abus" du présent document

[Le BOFIP du 7 juin 2013 § 180](#)

font l'objet d'une consultation publique du 07/06/2016 jusqu'au **07/07/2016** inclus. Vous pouvez adresser vos remarques à l'adresse de messagerie [bureau.b1-dlf@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:bureau.b1-dlf@dgfip.finances.gouv.fr). Seules les contributions signées seront examinées. Ces commentaires sont susceptibles d'être révisés à l'issue de la consultation. Ils sont néanmoins opposables dès leur publication

## la contribution d 'EFI

Quelle a été la volonté du législateur lorsqu'il a institué les "privilèges holdings"?

Développer l'investissement industriel de la France par création de nouvelles richesses  
ou créer des zones de privilèges fiscaux pour nos sympathiques rentiers fiscaux  
même «sans revenu » ?

### Les arrêts anticoquillards du Conseil d 'état

« il résulte des circonstances rappelées ci-dessus que la société Urab n'a pris aucune mesure de nature à favoriser le **développement** de la société dont elle venait d'acquérir la moitié des parts **et ne s'est pas comportée à son égard comme une société mère** »

Notre ami **Xavier** a émis un commentaire visible ci dessous totalement mais intelligemment iconoclaste, partagé par un grand nombre et aussi désavoué par un grand nombre A lire pour réflexion avancée sur la question de savoir si nous allons vers une fiscalité personnalisée à la carte

### Convention fiscale et CSG : Le BOFIP du 3 juin 2016

[Lien permanent](#)

### Elimination des doubles impositions -Prise en compte des contributions sociales

Des précisions sont apportées sur les modalités d'élimination des doubles impositions afférentes aux prélèvements sociaux des personnes physiques fiscalement domiciliées hors de France

#### BOFIP du 3 juin 2016

Note EFI Cette instruction est d'une grande habileté politique. Notre DGI qui ne l'oublions pas défend les intérêts budgétaires de la France repasse la patate chaude aux administrations fiscales étrangères. Il y aura de la commission mixte dans le futur

En l'absence de convention fiscale

Pour l'application de ses conventions fiscales,

### L'échange automatique: la quête du Graal

Par Me Shelby du Pasquier,avocat

[Lien permanent](#)

On peut se demander si les administrations fiscales sont prêtes à recevoir et traiter ce flot de renseignements

### La quête du Graal Par Shelby du Pasquier

cliquez pour lire en entier

D'une manière générale, la situation reste très confuse, la plupart des pays n'ayant pas encore adopté la réglementation détaillée en matière d'EAR. Par ailleurs, le champ des renseignements à communiquer est susceptible de varier selon les pays.

Consultation en cours sur l'échange automatique

[Le Conseil fédéral de la Suisse a mis en consultation jusqu'à fin septembre](#) l'ordonnance sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale INDISPENSABLE pour permettre l'exécution des accords européens et OCDE [cliquez](#)

[Projet destiné à la consultation](#) [Rapport explicatif](#)

[lire une nouvelle définition protectrice des citoyens et des banques de la demande groupée](#)  
(article 3 du projet suisse d'ordonnance)

[Lire la suite](#)

**XXXXXXX**

**Suisse: secret bancaire maintenu pour les SUISSES /**

**La réforme pénale abandonnée**

[Lien permanent](#)

**Une société exonérée d'IS n'est pas résidente fiscale au Liban**

**(CE 20/03/16)**

[Lien permanent](#) |

**Dès lors la retenue à la source de 33% de l'article 182B est applicable**

Note EFI l'intérêt pratique de cette JP est considérable /elle oblige en effet le débiteur en France , càd le redevable légal – mais non économique - de la RAS à vérifier si votre créancier non résident de France est résident fiscal conventionné dans l'état du siège.

Par ailleurs cette JP peut s'appliquer pour les autres revenus

**Une participation de 1% est elle une participation fiscale ???**

**(CE 20 MAI 2016)**

[Lien permanent](#)

**Le rapport de la cour des comptes sur**

[Le budget de l'État en 2015 \(résultats et gestion\)](#)

[Lien permanent](#)

**Le rapport EY 2016 sur l'attractivité / La France distancée**

[Lien permanent](#)

Inédit EFI

[FICHE THEMATIQUE SUR LES IMPOTS ET TAXES EN EUROPE \( à jour au 18 mai \).](#)

**[Le rapport du FMI sur la France 24 mai 2016:](#)**

**[Conclusions de la mission de consultation de 2016 au titre de l'article IV](#)**